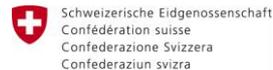


Développements politiques et juridiques nationaux

Espagne : le gouvernement propose un amendement visant la légalisation du refoulement sans recours à Melilla et Ceuta

Le gouvernement espagnol a proposé un amendement au projet de loi sur l'immigration en cours d'examen au Parlement, visant la légalisation du refoulement aux frontières sans possibilité de recours dans les enclaves de Ceuta et Melilla. Le débat a été relancé avec la médiatisation le 15 octobre dernier du cas d'un migrant camerounais, violemment battu par les forces de l'ordre espagnoles lors de sa tentative de franchissement de la barrière protégeant la frontière espagnole à Melilla, et ensuite renvoyé inconscient



Direction du développement
et de la coopération DDC

sur le territoire marocain. Ce cas n'est qu'un des nombreux cas de refoulement à la frontière constatés depuis des années par les organisations de protection des droits de l'homme dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Le gouvernement se défend de toute accusation en assurant que tant que les migrants n'ont pas passé la ligne policière, ils ne sont pas en territoire espagnol et que leur éloignement ne peut, dès lors, être assimilé à un refoulement. Cependant, les condamnations sont unanimes, et l'Union européenne, les ONG et les organisations internationales appellent l'Espagne à respecter ses obligations internationales en matière de non-refoulement, de droit d'accès à l'asile, au recours et à une assistance juridique individuelle en cas de procédure d'expulsion. Human Rights Watch demande en outre à la Commission européenne d'entamer une procédure d'infraction contre l'Espagne.

L'amendement proposé par le gouvernement prévoit que « tout migrant détecté à la frontière à Ceuta ou Melilla et tentant de traverser la frontière de manière clandestine, flagrante ou violente, sera repoussé afin d'éviter toute entrée illégale sur le territoire espagnol ». Si un tel amendement venait à être accepté, l'Espagne se trouverait en contradiction avec ses obligations européennes et internationales et généraliserait des situations de violation des droits de l'homme aux frontières de l'espace Schengen.

Depuis janvier, environ 5 000 personnes sont entrées de manière irrégulière sur le territoire des enclaves de Ceuta et Melilla, dont 2 000 syriens et majoritairement des femmes et des enfants. La majorité du reste des migrants est venue du Mali ou de République centrafricaine.

Pour plus d'information, consultez l'article de [Human Rights Watch](#) et du [Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés](#) (en anglais).